



Le réseau **CO**mmunautaire en **S**anté **ME**ntale du Québec (**COSME**) est animé par un comité d'organismes provenant de cinq régions administratives : Mauricie/Centre du Québec, Montérégie, Montréal, Outaouais et Québec. Depuis février 2012, le réseau rejoint la majorité des organismes communautaires en santé mentale du Québec (\pm 450 organisations), quelles que soient leur mission, leur affiliation et leur situation. Le comité a choisi de se concentrer sur des propositions pour le Plan d'Action en Santé Mentale (PASM) qui seraient issues du milieu communautaire.

À la mi-avril 2013, le **COSME** a mis en circulation par internet un document de travail auprès de l'ensemble des organismes communautaires en santé mentale du Québec qui ont pu formuler avis et commentaires, ce qui a mené à l'organisation d'une journée de travail interrégionale tenue le 6 mai 2013 qui a réuni 72 participantes et participants provenant de 45 organismes et de huit régions du Québec. Au terme d'une journée très interactive, nous avons pu constater que la plupart des propositions ont suscité un taux élevé d'approbation. Les personnes présentes ont suggéré quelques changements, précisions et reformulations. Après une dernière consultation publique où le document a été vu plus de 1 000 fois, nous avons conclu avec un cahier de 35 propositions qui ont ensuite été présentées au ministre et au ministère de la Santé et des Services sociaux dans la perspective de la rédaction d'un Plan d'Action en Santé mentale qui, au moment d'écrire (mi-février 2014), est toujours attendu.

Le COSME a aussi placé sur le site de l'Assemblée nationale une pétition, signée par près de 1 200 personnes, qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action en santé mentale 2005-2010 du gouvernement québécois n'a pas été remplacé par un nouveau plan d'action ;

CONSIDÉRANT l'impact que crée l'absence d'orientations ministérielles ;

CONSIDÉRANT QUE le Commissaire à la santé et au bien-être a produit un bilan mitigé du plan 2005-2010, estimant que la priorisation du programme de santé mentale au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux est restée somme toute grandement théorique ;

CONSIDÉRANT QUE les troubles mentaux sont en progression, tant au Québec qu'à l'échelle internationale, et que selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ils représenteront d'ici 2030 la principale cause de morbidité dans le monde ;

CONSIDÉRANT l'adoption, par l'OMS, du Plan d'action mondial sur la santé mentale 2013-2020 qui reconnaît le rôle essentiel de la santé mentale dans la réalisation de l'objectif de la santé pour tous ;



CONSIDÉRANT la volonté des personnes touchées par des troubles mentaux, celle de leurs proches et celle de multiples intervenantes et intervenants des milieux communautaires et des établissements de santé et de services sociaux de se mobiliser dans le cadre d'un nouveau Plan d'action en santé mentale ;

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons au gouvernement du Québec de déposer un nouveau projet de Plan d'action en santé mentale et de le soumettre à une large consultation publique, comprenant des audiences régionales, afin de procéder aux ajustements requis avant sa mise en œuvre.

Comme vous le constaterez à la lecture du document qui suit, nous soumettons à votre réflexion la nécessité de consolider le réseau public de la santé mentale et particulièrement le réseau communautaire spécialisé en santé mentale qui est présent partout au Québec et qui agit de multiples façons auprès des personnes vivant avec des troubles de santé mentale dans leur démarche de rétablissement. Vous trouverez un tableau présentant nos 35 propositions et les engagements électoraux attendus (page 4 et suivantes). Vous trouverez à la page suivante la liste de quelques engagements électoraux qui auraient un impact structurant s'ils se matérialisaient. Nous les avons laissés en surligné jaune dans le tableau.

C'est avec enthousiasme et beaucoup d'espoir que nous vous présentons ces propositions en espérant qu'elles se retrouvent dans la plateforme électorale de votre parti.

Nous vous remercions pour l'attention que vous portez à ces propositions.

Nos coordonnées complètes sont à la dernière page (p.14).



Liste sommaire d'engagements électoraux qui auraient un impact structurant

- Le prochain gouvernement s'engage à déposer un Plan d'action en santé mentale sous responsabilité interministérielle et gouvernementale. (Proposition 1)
- Le prochain gouvernement s'engage à créer un Comité national permanent paritaire sur la santé mentale. (Proposition 5)
- Le prochain gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie nationale de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, impliquant toutes les personnes concernées. (Proposition 8)
- Le prochain gouvernement s'engage à mettre en place des instances paritaires de concertation aux niveaux local et régional, ayant les ressources budgétaires nécessaires afin de soutenir la pleine participation des personnes utilisatrices et des membres de l'entourage. (Proposition 10)
- Le prochain gouvernement s'engage à consacrer 10 % du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux à la santé mentale. (Proposition 11)
- Le prochain gouvernement s'engage à consacrer une part significative des budgets en santé mentale à la communauté plutôt qu'aux établissements hospitaliers. (Proposition 12)
- Le prochain gouvernement s'engage à développer l'offre de services gratuits et accessibles en psychothérapie dans le réseau public. (Proposition 13)
- Le prochain gouvernement s'engage à reconnaître le titre d'emploi de pair aidant en santé mentale. (Proposition 17)
- Le prochain gouvernement s'engage à soutenir l'embauche par les établissements publics et par les organismes communautaires de pairs aidants. (Proposition 17)
- Le prochain gouvernement s'engage à rehausser significativement le financement à la mission des organismes communautaires en santé mentale pour que ceux-ci atteignent minimalement les seuils planchers du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). (Proposition 18)
- De plus, le prochain gouvernement s'engage à offrir 12 000 programmes de soutien au loyer PSL (loyer correspondant à 25 % du revenu brut mensuel) avec suivi pour les personnes aux prises avec des difficultés de santé mentale. (Proposition 20)
- Le prochain gouvernement s'engage à doubler le montant du revenu de travail exclu du calcul de la Sécurité du revenu. (Proposition 24)
- Afin de répondre aux besoins actuels, le prochain gouvernement s'engage à augmenter significativement le nombre de contrats d'intégration au travail (CIT) et le nombre de places dans le programme PAAS Action. (Proposition 25)
- Le prochain gouvernement s'engage à financer le développement de centres de crise communautaires sur l'ensemble du territoire du Québec. (Proposition 30)

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
	<p>Pour une Politique gouvernementale</p> <p>1 Que le prochain Plan d'action en santé mentale soit une responsabilité interministérielle et gouvernementale. Il est en effet reconnu que la santé mentale est une responsabilité collective qui interpelle l'État et la société dans leur ensemble. Au niveau gouvernemental, sont entre autres concernés, outre le ministère de la Santé et Services sociaux, les ministères de l'Emploi et Solidarité sociale, du Travail, de l'Éducation, de la Justice, de la Sécurité publique de même que la Société d'habitation du Québec.</p> <p>2 Que le lancement du prochain Plan d'action en santé mentale soit accompagné de l'annonce d'une vaste consultation publique afin de doter le Québec d'une Politique de santé mentale inspirée des meilleurs exemples à l'échelle internationale ainsi que des principes mis de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé dans son plan d'action 2013-2020. La Politique et le Plan d'action seront arrimés pour constituer la Stratégie québécoise de santé mentale.</p> <p>3 Que le Plan d'action ait comme canevas de base et pour philosophie d'ensemble d'agir sur les déterminants sociaux de la santé en vue de promouvoir la santé mentale, de prévenir et de réduire les troubles et problèmes de santé mentale, de respecter les droits des personnes et de soutenir le rétablissement. Les pistes d'action devront permettre d'agir dans un mouvement allant de la promotion au rétablissement.</p> <p>4 Qu'un comité interministériel soit créé pour la mise en œuvre du Plan d'action en santé mentale et pour s'assurer de l'atteinte de ses objectifs. Ce comité interministériel devra présenter en commission parlementaire un rapport annuel sur le suivi du Plan.</p>	<p>Pour une Politique gouvernementale</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à déposer un Plan d'action en santé mentale sous responsabilité interministérielle et gouvernementale.</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à mettre en place rapidement une vaste consultation publique afin de doter le Québec d'une Politique de santé mentale inspirée des principes mis de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé.</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à mettre en place un comité interministériel pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action en santé mentale et pour s'assurer de l'atteinte de ses objectifs. Ce comité interministériel devra présenter en commission parlementaire un rapport annuel sur le suivi du Plan.</p>

¹ <http://www.cosme.ca/ckfinder/userfiles/files/2013%20Cahier%20de%20propositions%20COSME%20PASM.pdf>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
5	<p>Création d'un Comité national</p> <p>Que le Plan d'action prévoie la création d'un Comité national formé de personnes reconnues pour leurs connaissances en santé mentale : personnes utilisatrices, membres de l'entourage, bénévoles, intervenantes et intervenants du milieu communautaire et du réseau public. Ce comité aura pour mandat d'émettre des opinions sur les enjeux en santé mentale et il pourra entreprendre de façon autonome les recherches qu'il jugera pertinentes.</p>	<p>Création d'un Comité national</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à créer un Comité national permanent paritaire sur la santé mentale.</p>
6	<p>L'éthique et les droits</p> <p>Que le Plan d'action mandate le Comité national pour émettre des avis sur les questions éthiques soulevées par des pratiques présentement observées en santé mentale et pour produire des instruments de sensibilisation faisant la promotion de pratiques respectueuses des droits des personnes.</p>	<p>L'éthique et les droits</p> <p>Le Comité national a pour mandat de promouvoir le respect de l'éthique et la défense des droits des personnes utilisatrices.</p>
7	<p>Que le Plan d'action confirme le mandat des organismes voués à la défense des droits des personnes en matière de santé mentale et leur accorde des moyens supplémentaires pour qu'ils exercent cette mission.</p>	<p>Le prochain gouvernement s'engage à soutenir et financer davantage les organismes voués à la défense des droits des personnes en matière de santé mentale.</p>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
8	<p>Stigmatisation et discrimination</p> <p>Que le Plan d'action réaffirme la priorité à une lutte constante contre la stigmatisation et la discrimination et confie à un comité représentatif des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des membres de l'entourage, du milieu communautaire et du réseau public la responsabilité et les moyens d'élaborer et d'actualiser une stratégie nationale pour chaque catégorie d'âge à propos de cette priorité.</p> <p>9 Que le Plan d'action fasse appel, aux niveaux régional et local, aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, aux membres de l'entourage de ces personnes, ainsi qu'au milieu communautaire et au réseau public pour la réalisation d'actions concertées de lutte à la stigmatisation et à la discrimination.</p>	<p>Stigmatisation et discrimination</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie nationale de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, impliquant toutes les personnes concernées.</p>
10	<p>Favoriser la concertation</p> <p>Que le Plan d'action prévoie la création, aux niveaux local et régional, d'instances paritaires de concertation à propos de l'évolution locale et régionale du Plan d'Action, formées de personnes utilisatrices, de membres de l'entourage, de représentantes et représentants d'organismes communautaires et d'établissements publics. À cette fin, des ressources budgétaires devront être allouées afin de soutenir la pleine participation des personnes utilisatrices et des membres de l'entourage.</p>	<p>Favoriser la concertation</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à mettre en place des instances paritaires de concertation aux niveaux local et régional, ayant les ressources budgétaires nécessaires afin de soutenir la pleine participation des personnes utilisatrices et des membres de l'entourage.</p>
11	<p>Le budget de la santé mentale</p> <p>Que dans le cadre du Plan d'action, le gouvernement fasse le choix de consacrer 10 % du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux à la santé mentale considérant le sous-financement actuel, l'augmentation des besoins non répondus et pour donner suite aux recommandations du Commissaire à la santé et au bien-être du Québec et de l'Organisation mondiale de la santé. Les montants alloués à la santé mentale représentent présentement moins de 8 % du budget du MSSS.</p>	<p>Le budget de la santé mentale</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à consacrer 10 % du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux à la santé mentale.</p>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
12	<p>Pour le virage psychosocial</p> <p>Que le Plan d'action adopte un virage psychosocial, caractérisé par une orientation en faveur du pouvoir d'agir de la personne (dont sa participation active à son plan d'intervention comme partenaire de l'équipe) et qu'il prévoit fournir aux ressources de la communauté les moyens de la soutenir dans son rétablissement. Qu'en conséquence les dimensions concernant, entre autres, les liens et les rôles sociaux des personnes, leurs droits, l'éducation, le travail, l'individualité et l'intimité, l'insertion dans la communauté et l'appartenance citoyenne relèvent de la communauté plutôt que des établissements hospitaliers.</p>	<p>Pour le virage psychosocial</p> <p style="background-color: yellow;">Le prochain gouvernement s'engage à consacrer une part significative des budgets en santé mentale à la communauté plutôt qu'aux établissements hospitaliers.</p>
13	<p>Le droit de choisir</p> <p>Que le Plan d'action reconnaisse à la personne le droit de choisir l'approche qui lui convient, considérant que la psychothérapie est une réponse éprouvée, qu'elle soit ou non associée au traitement pharmacologique. Que le Plan prévoit le financement de services gratuits de psychothérapie, de soutien, d'entraide et autres alternatives offerts par les organismes communautaires. Que le Plan prévoit le maintien et le développement de services gratuits et accessibles en psychothérapie dans le réseau public.</p>	<p>Le droit de choisir</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à financer des services gratuits de psychothérapie, de soutien, d'entraide et autres alternatives offerts par les organismes communautaires.</p> <p style="background-color: yellow;">Le prochain gouvernement s'engage à développer l'offre de services gratuits et accessibles en psychothérapie dans le réseau public.</p>
14	<p>Innovation et recherche</p> <p>Que le Plan d'action favorise la pluralité des approches et des pratiques en santé mentale et prévoit un programme de soutien à l'innovation et à la recherche dont un volet majeur sera réservé au secteur communautaire.</p>	<p>Innovation et recherche</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à soutenir l'innovation et la recherche en santé mentale, dont un volet majeur réservé au secteur communautaire.</p>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
15	<p>Appuyer les milieux de vie</p> <p>Que le Plan d'action reconnaisse les milieux de vie communautaires comme lieux privilégiés d'éducation populaire, d'entraide, de mobilisation et d'exercice de la citoyenneté des personnes utilisatrices de services de santé mentale et des membres de leur entourage, et que le Plan leur accorde des moyens supplémentaires pour qu'ils exercent cette mission.</p>	<p>Appuyer les milieux de vie</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à accorder des moyens supplémentaires pour que les milieux de vie communautaires aient les moyens d'exercer leur mission.</p>
16	<p>Promouvoir le par et pour</p> <p>Que le Plan d'action prévoie la consolidation et le soutien au développement d'organismes d'entraide pour personnes ayant des problèmes de santé mentale dont la gouverne est assurée par les usagers (par et pour).</p>	<p>Promouvoir le par et pour</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à accorder des moyens supplémentaires pour le développement d'organismes d'entraide pour personnes ayant des problèmes de santé mentale dont la gouverne est assurée par les usagers (par et pour).</p>
17	<p>L'embauche de pairs aidants</p> <p>Que le Plan d'action reconnaisse le titre d'emploi de <i>pair aidant</i> et que les ministères agissent en conséquence. Que le Plan prévoie et soutienne l'embauche par les établissements publics et par les organismes communautaires de pairs aidants et que les conditions de travail des pairs aidants correspondent à celles des autres intervenantes et intervenants en santé mentale. Qu'une formation soit accessible au national et dans des régions.</p>	<p>L'embauche de pairs aidants</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à reconnaître le titre d'emploi de <i>pair aidant</i> en santé mentale.</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à soutenir l'embauche par les établissements publics et par les organismes communautaires de pairs aidants.</p>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
18	<p>Le sous-financement du communautaire</p> <p>Que le Plan d'action reconnaisse, comme l'a constaté le Commissaire à la santé et au bien-être, l'état de sous-financement des organismes communautaires en santé mentale. Le plan devra prévoir que les organismes communautaires bénéficieront d'un important rehaussement budgétaire destiné en priorité à la consolidation de leur mission et au développement de leurs programmes et activités. Au terme du prochain plan, les montants consacrés par le MSSS au financement des organismes communautaires en santé mentale auront doublé et, minimalement, tous les organismes communautaires en santé mentale auront atteint les seuils planchers affectés à leur mission dans le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).</p>	<p>Le sous-financement du communautaire</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à rehausser significativement le financement à la mission des organismes communautaires en santé mentale pour que ceux-ci atteignent minimalement les seuils planchers du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).</p> <p>En 2011-2012, les organismes communautaires en santé mentale ont reçu 81 M\$ dans le cadre du PSOC. Or, le manque à gagner moyen exprimé par les groupes dans leur demande PSOC correspondrait à une hausse de 33 %. Ainsi, les organismes auraient besoin minimalement d'un rehaussement s'élevant à 27 M\$.</p>
19	<p>Un regroupement par région</p> <p>Que le Plan d'action reconnaisse la nécessité de l'existence d'un regroupement des organismes communautaires et alternatifs dans chacune des régions du Québec. Le financement accordé à ces regroupements devra leur permettre de jouer en permanence un rôle de formation, de liaison, d'animation et de développement de l'action communautaire.</p>	<p>Un regroupement par région</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à financer un regroupement d'organismes communautaires et alternatifs dans chacune des régions du Québec.</p>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
	Le logement	Le logement
20	Que le Plan d'action prévoie d'augmenter le nombre de logements sociaux, puisqu'il est reconnu que l'accès à un chez soi est un facteur déterminant dans la démarche de rétablissement de la personne aux prises avec des difficultés de santé mentale. Un objectif en cinq ans de 12 000 unités résidentielles avec un soutien pour que le coût d'un loyer corresponde à 25 % du revenu brut mensuel serait un minimum à atteindre.	Le prochain gouvernement s'engage financer 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans ² . De plus, le prochain gouvernement s'engage à offrir 12 000 programmes de soutien au loyer PSL (loyer correspondant à 25 % du revenu brut mensuel) avec suivi pour les personnes aux prises avec des difficultés de santé mentale.
21	Que le Plan d'action permette le développement de l'approche « logement d'abord » afin d'offrir une alternative aux personnes qui vivent des difficultés importantes, en particulier les personnes itinérantes vivant avec des troubles importants de santé mentale.	
	Le travail et les études	Le travail et les études
22	Que le Plan d'action reconnaisse, dans une perspective d'exclusion zéro, l'importance d'augmenter les ressources d'intégration au travail, d'accès aux études et de réadaptation psychosociale. Ces programmes doivent être conçus pour favoriser la mouvance de la personne, la soutenir dans son rythme de cheminement et ne pas être contraints par une échéance de temps et l'obligation de la finalité en emploi.	Le prochain gouvernement s'engage à augmenter les ressources d'intégration au travail, d'accès aux études et de réadaptation psychosociale, respectant l'autodétermination et le rythme de rétablissement des personnes.
23	Que la notion d'intégration au travail soit élargie et comprenne des programmes de participation sociale et citoyenne, liés aux désirs et aux intérêts de la personne et tenant compte de ses forces et de sa mouvance dans sa démarche de rétablissement.	Le prochain gouvernement s'engage à élargir la notion d'intégration au travail aux programmes de participation sociale et citoyenne.
24	Que le montant du revenu de travail exclu pour le calcul de la Sécurité du revenu soit doublé afin de faciliter l'accès au travail à temps partiel rémunéré.	Le prochain gouvernement s'engage à doubler le montant du revenu de travail exclu du calcul de la Sécurité du revenu.

² <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2014/01/2014-janvier.-Memoire-Budget-Marceau.pdf>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
25	Que le nombre de contrats d'intégration au travail (CIT) soit augmenté, qu'on en élargisse les critères d'accessibilité, la durée selon le besoin, l'intérêt exprimé par la personne, et que l'on augmente le nombre de places dans le programme PAAS Action selon les besoins des personnes et de leur capacité de mouvance.	Afin de répondre aux besoins actuels, le prochain gouvernement s'engage à augmenter significativement le nombre de contrats d'intégration au travail (CIT) et le nombre de places dans le programme PAAS Action.
26	Que le Plan d'action reconnaisse l'importance d'améliorer l'accès à des programmes d'intégration et de maintien aux études afin de permettre à la personne d'acquérir connaissances et compétences, d'assurer sa participation citoyenne et de favoriser son rétablissement.	Le prochain gouvernement s'engage à créer aux niveaux national, régional et local des mécanismes de concertation entre les instances de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires.
27	Que le Plan d'action prévoie la création aux niveaux national, régional et local de mécanismes de concertation entre les instances de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires en vue de fournir aux personnes vivant avec des difficultés de santé mentale des services d'orientation, d'accompagnement et de soutien dans leur démarche d'intégration aux études.	Le prochain gouvernement s'engage à soutenir l'élaboration de programmes de prévention et à promouvoir une organisation du travail favorisant la santé mentale au travail.
28	Que le Plan d'action prévoie que des échanges aient lieu avec les organisations syndicales et patronales et autres milieux concernés, ainsi qu'avec des personnes qui vivent ou ont vécu des troubles mentaux dans le cadre de leur travail afin d'élaborer des programmes de prévention et promouvoir une organisation du travail favorisant la santé mentale au travail.	Le prochain gouvernement s'engage à réviser les normes du travail afin de promouvoir les pratiques de soutien au rétablissement en santé mentale.
29	Que le Plan d'action fasse la promotion de pratiques de soutien au rétablissement qui assurent le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs qui subissent un problème de santé mentale et qui supportent la réintégration au travail pour celles et ceux qui ont dû quitter leur emploi pour des difficultés de santé mentale.	

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
30	<p>L'intervention de crise</p> <p>Que le Plan d'action assure le financement et le développement des services des centres de crise communautaires pour dispenser, sur l'ensemble du territoire, une alternative aux urgences, à l'hospitalisation, à l'intervention policière et à la judiciarisation.</p>	<p>L'intervention de crise</p> <p style="background-color: yellow;">Le prochain gouvernement s'engage à financer le développement de centres de crise communautaires sur l'ensemble du territoire du Québec.</p>
31	<p>Les membres de l'entourage</p> <p>Que le Plan d'action reconnaisse les associations de membres de l'entourage comme partenaires dans le rétablissement et qu'elles reçoivent le financement requis pour leur mission d'aide et de soutien.</p>	<p>Les membres de l'entourage</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à financer les associations de membres de l'entourage de personnes aux prises avec des difficultés de santé mentale.</p>
32	<p>Les femmes et la santé mentale</p> <p>Que le Plan d'action se préoccupe de la condition des femmes, car elles reçoivent davantage de diagnostics de problèmes de santé mentale que les hommes, qu'elles sont davantage victimes de préjugés et que les approches thérapeutiques sont souvent mal adaptées à leur condition.</p>	<p>Les femmes et la santé mentale</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à promouvoir et soutenir les approches en santé mentale adaptées aux besoins spécifiques des femmes.</p>
33	<p>Les hommes et la santé mentale</p> <p>Que le Plan d'action en santé mentale favorise l'émergence de stratégies visant à rejoindre les hommes, considérant leur taux élevé de détresse psychologique, la prévalence plus répandue chez eux du suicide et leur faible propension à requérir des services de soutien.</p>	<p>Les hommes et la santé mentale</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à promouvoir et soutenir les approches en santé mentale adaptées aux besoins spécifiques des hommes.</p>
34	<p>Régions éloignées et milieu rural</p> <p>Que le Plan d'action en santé mentale tienne compte des particularités des régions éloignées et du milieu rural, en particulier leurs besoins liés à la psychothérapie, au transport, au logement et à l'intégration socioprofessionnelle.</p>	<p>Régions éloignées et milieu rural</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à promouvoir et soutenir les approches en santé mentale adaptées aux particularités des régions éloignées et du milieu rural.</p>

Plateforme 2014 du réseau COmmunautaire en Santé MEntale du Québec (COSME)

N°	Les 35 propositions du COSME pour le PASM 2014-2020 ¹	Engagements électoraux attendus
35	<p>Davantage de moyens pour...</p> <p>Que le Plan d'action prévoie aussi de fournir davantage de moyens au milieu communautaire en santé mentale pour, notamment, intégrer la promotion et la prévention comme axes de travail en amont afin de réduire les problèmes de santé mentale, pour l'acquisition de meilleures habitudes de vie, pour offrir la disponibilité d'alternatives à la judiciarisation, pour augmenter la capacité d'intervention dans les communautés ethnoculturelles, pour la prévention du suicide...</p>	<p>Davantage de moyens pour...</p> <p>Le prochain gouvernement s'engage à tenir compte de l'ensemble des enjeux transversaux qui déterminent la santé mentale de la population du Québec en promouvant des approches globales, intersectorielles et intersectionnelles.</p>

Pour toutes informations supplémentaires et pour organiser une rencontre, voici les représentants actuels du **COSME**.

Mauricie/Centre du Québec

Yves Blanchette (819) 691-2592 [ROBSM 04-17](#) info@robsm.org
Directeur Regroupement des Organismes de Bases en Santé Mentale 04-17 (**ROBSM 04-17**)

Montérégie

Josée Veillet (450) 375 5868 [AASMM](#) info@aasmm.com
Coordonnatrice Association des Alternatives en santé mentale de la Montérégie (**AASMM**)

Montréal

Julie Nicolas (514) 847-0787 [Le RACOR en santé mentale](#) racor@racorsm.com
Directrice Réseau Alternatif et Communautaire des ORganismes en santé mentale de l'île de Montréal (**RACOR en santé mentale**)

Outaouais

Jean-François Parent (819) 770-1622 [R.O.C.S.M.O](#) envoldir@videotron.ca
Président Regroupement des Organismes Communautaires en Santé Mentale de l'Outaouais (**ROCSMO**)

Québec

Charles Rice (418) 640-5253 [AGIR en santé mentale](#) agir@megaquebec.net
Directeur Alliance des Groupes d'Intervention pour le Rétablissement en santé mentale (**AGIR**)

